



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni à la Maison Commune, sous la présidence de Malika TRANCHINA, vice-Présidente du C.C.A.S., le dix-huit septembre 2023 à 18h00.

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : Malika TRANCHINA, Michèle BONNENTIEN, Christelle THOMAS, Claire FLORENTIN-POIZOT, Josette COTTIN, Josette MANGIN, Pierre BIYELA, Névia WALKOWIAK, Corinne MARCHAL-TARNUS

Membres absents - excusés : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Bruno ROSTAING,

Procurations : Catherine CHOTEAU-LESNES procuration à Josette MANGIN
Paul LEMAIRE procuration à Malika TRANCHINA
Agnès JOHN procuration à Josette COTTIN

Votants : 9 + 3 procurations = 12

Date de convocation : 13 septembre 2023

Secrétaire de séance :

Josette MANGIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration du C.C.A.S.
- 2- Aides alimentaires Juillet 2023.
- 3- Aides alimentaires Août 2023.
- 4- Aides financières.
- 5- Révision des tarifs téléassistance.
- 6- Présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S).
- 7- Questions diverses.

1- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 04 juillet 2023**

Adopté à l'unanimité

l'absence : Mme Corinne MARCHAL-TARNUS

2- **Aides alimentaires de juillet 2023**

465 € (4 familles soit 13 personnes)

Adopté à l'unanimité

3- **Aides alimentaires d'août 2023**

485 € (5 familles soit 11 personnes)

Adopté à l'unanimité

4- **Aides financières**

1 – **Dossier**

Demande d'aide de 250 € pour le paiement d'une facture d'énergie, à verser à Enercoop

Montant de l'aide octroyée : 250 €

Adopté à l'unanimité

2 – **Dossier**

Demande d'aide de 200,98 € pour le paiement d'une facture d'eau, à verser à la Métropole du Grand Nancy

Montant de l'aide octroyée : 200,98 €

Adopté à l'unanimité

3 – **Dossier**

Demande d'aide de 200 € pour le paiement d'une facture de cantine, à verser à la Trésorerie Municipale de Nancy

Montant de l'aide octroyée : 200 €

Adopté à l'unanimité

4 – **Dossier**

Demande d'aide de 154 € pour le paiement d'une facture d'énergie à verser sur le compte d'E.D.F

Montant de l'aide octroyée : 154 €

Adopté à l'unanimité

5- Révision tarifs de téléassistance

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Président du C.C.A.S. a été autorisé à signer une convention pour un groupement de commandes relatif aux prestations de téléassistance, dans le respect des dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. Dans le cadre du marché, les prix sont révisibles chaque année par une formule de révision des tarifs.

Les tarifs actuels sont les suivants :

(1) Revenus mensuels = total des revenus y compris les capitaux mobiliers et/ou immobiliers le tout divisé par 12

TARIFS								
Grille des revenus	Personne seule (1)		Couple (1)		Tarif mensuel	Option détection des chutes	Option Détecteur de fumée	Option télé-assistance mobile
	de	à	de	A				
1	0 €	953.45€	0 €	1480.24€	5.86€	4.82€	2.28€	23.52€
2	953.46€	1098.46 €	1480.25€	1702.25€	7.37€			
3	1098.47€	1288.47 €	1702.26€	1996.76€	8.88€			
4	1288.48€	1516.48 €	1996.77€	2349.77€	11.84€			
5	Plus de 1 516.49€		Plus de 2 349.78€		15,94€			

Il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer les nouveaux tarifs et barèmes, ceux-ci mis à jour avec le montant de l'ASPA actualisé (personne seule 961,08 et couple 1492,08 €).

TARIFS								
Grille des revenus	Personne seule (1)		Couple (1)		Tarif mensuel	Option détection des chutes	Option Détecteur de fumée	Option télé-assistance mobile
	de	à	de	à				
1	0 €	961.08€	0 €	1492.08€	6.03€	4.97€	2.35€	24.24€
2	961.09€	1106.09€	1492.09€	1714,09€	7.59€			
3	1106.10€	1296.10€	1714,10 €	2008,60€	9.14€			
4	1296,11€	1524,11€	2008,61€	2361,61€	12,20€			
5	Plus de 1 524,12€		Plus de 2 361,62€		16,42€			

Adopté à l'unanimité

6- Questions diverses

Adopté à l'unanimité

Echanges

- Point sur les Pass 10
 - Mois juillet 2023 : 55 € (4 foyers soit 5 personnes)
 - Mois août 2023 : 77 € (3 foyers soit 4 personnes)

- Présentation de l'ABS
- Point sur le rendez-vous gourmand et dansant : rappel des conditions d'inscription pour les conjoint(e)s ou concubin(e)s des membres du CCAS : les personnes âgées de moins de 70 ans devront régler le montant du goûter.

- Point sur le repas à l'EHPAD : Renforcement du partenariat – Lecture à voix haute, inauguration du poulailler... Liste d'inscriptions pour partager un repas à l'EHPAD pour un montant de 7€ par personne (paiement en espèces ou par chèque). Repas courant octobre 2023.

Prochaine date du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : 6 Novembre à 18h00

La vice-présidente remercie les membres du conseil et clôt la séance à 19 heures 30.

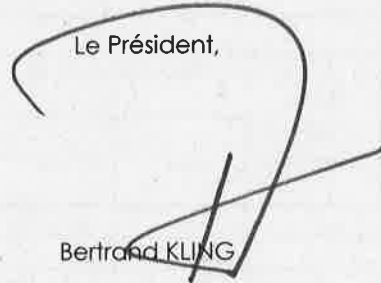
Secrétaire de séance,



Josette MANGIN



Le Président,



Bertrand KLING